

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/10/2024 - 17364 - 2023 B 00928 - 951 396 746 - A & R FINANCES 84

« A & R FINANCES 84 »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 11 779 625 €

- : -

Siège social : SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (Vaucluse)
1655 Route de Vaison la Romaine
ZA du Bas Flez

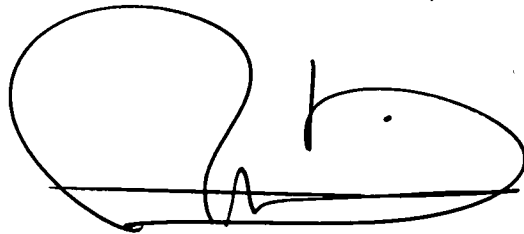
- : -

R.C.S. : AVIGNON 951 396 746

- : -

COMPTES CLOS LE 31 MARS 2024

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right, with a horizontal line extending from the bottom of the loops.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

14 OCT. 2024

Désignation de l'entreprise A ET R FINANCES 84 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1655 Route de Vaison la Romaine 84110 ST ROMAIN EN VIENNOIS

Numéro SIRET * 9 5 1 3 9 6 7 4 6 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 3

						Exercice N clos le [3 1 0 3 2 0 2 4]			Exercice N-1 clos le [3 1 0 3 2 0 2 3]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	12 997 748	042		12 997 748				
	Total I (5)		044	12 997 748	048		12 997 748				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
Marchandises *			060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	391 188	074		391 188				
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	15 992	086		15 992					
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	407 179	098		407 179					
Total général (I+II)		110	13 404 927	112		13 404 927					
PASSIF						Exercice N NET 1			Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	11 779 625					
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131						
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136	475 992					
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	12 255 617					
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	1 146 236					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	196					
	Comptes courants d'associés				173	1 880					
	Autres dettes				175	998					
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176	1 149 310					
	Total général (I + II + III)				180	13 404 927					
	RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	986 763	
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	12 997 748		
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise A E T R FINANCES 84

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 1 3 1 0 3 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le 1 3 1 0 3 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	4 175	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	4 175	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(4 175)	
	Produits financiers			(III)	280	508 319	
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	27 956	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	196	
RÉINTÉGRATIONS	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	475 992	
	B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	475 992	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	196	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	24 994	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 sexes)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexes)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers dont ZFA NG (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due ou report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
	Zones de développement prioritaire (44 septuagies)						
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)						
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)						
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 307	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	1 307	372

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

NEANT.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	369	369	
Groupe et associés	390 819	390 819	
TOTAL	391 188	391 188	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 549	3 549		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 142 688	155 925	695 150	291 613
Impôts sur les bénéfices	196	196		
Groupe et associés	2 878	2 878		
TOTAL	1 149 310	162 547	695 150	291 613
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 218 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 312			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	11 779 625			11 779 625

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 549
Total	3 549

Charges et produits constatés d'avance

NEANT.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT.

Engagements reçus

NEANT.

« A & R FINANCES 84 »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 11 779 625 €

- : -

Siège social : SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (Vaucluse)
1655 Route de Vaison la Romaine
ZA du Bas Flez

- : -

R.C.S. : AVIGNON 951 396 746

- : -

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 16 SEPTEMBRE 2024.

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 475 992,02 €, comme suit :

- 5% au compte "Réserve Légale", soit la somme de	23 799,60 €
- A l'actionnaire unique, à titre de dividendes, soit la somme de	450 000,00 €
- Le solde au compte "Réserves Facultatives" soit la somme de	2 192,42 €

TOTAL EGAL A	475 992,02 €

A chaque action correspond un dividende de 0,038 €, mis en paiement à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le montant de la distribution éligible à l'abattement visé à l'article L.243 bis du CGI est de 450 000 €. Le montant de la distribution revenant à la personne physique est de 450 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte, s'agissant du premier exercice social.

LE PRESIDENT,



31 Avenue Albert Raimond
42270 ST PRIEST EN JAREZ

Tel 04 77 93 53 39
Fax 04 77 79 63 10

avocats@viricel-conseils.fr

Spécialisation en
Droit des sociétés
Droit Fiscal et Douanier

André VIRICEL
Docteur en Droit
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

Séverin VIRICEL
Docteur en Droit Fiscal
Diplôme d'Expertise Comptable
DESS Finance d'Entreprise et des Marchés
European Master of Business Science U.K.
Diplôme de l'ESC de Clermont-Fd

Mireille HERVE-VIRICEL
DESS Droit des Affaires et Fiscalité
Maîtrise en sciences économiques

Avocats Associés

Christian GOUTELLE
Diplômé IEP
Diplômé IHEDREA
Maîtrise en droit

Avocat Partenaire

Dimitri CHAILONICK
Master II Droit et Ingénierie Financière
Avocat Collaborateur

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON**

2 bd Limbert BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

A SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire)
Le 7 octobre 2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

v/réf. :
n/réf. : SV/ER

14 OCT. 2024

Suivi de dossier : Eva RAVEL

Objet : . S.A.S. « A & R FINANCES 84 »
. Approbation des comptes clos le 31 mars 2024

MM.,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, concernant l'affaire visée en référence :

- 1 exemplaire du bilan et annexes ;
- 1 exemplaire de l'affectation votée ;
- 1 chèque de 44,50 €, établi à votre ordre.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder aux formalités de dépôt.

Nous vous en remercions,

et, vous prions d'agréer, MM., nos salutations distinguées.

Séverin VIRICEL
AVOCAT



P.J. : mentionnée(s)

QUESTION

1. The following table shows the number of people who attended the 2010 World Cup in South Africa. The table is divided into two parts: the first part shows the number of people who attended the matches, and the second part shows the number of people who attended the opening and closing ceremonies.

2. The following table shows the number of people who attended the 2010 World Cup in South Africa. The table is divided into two parts: the first part shows the number of people who attended the matches, and the second part shows the number of people who attended the opening and closing ceremonies.

3. The following table shows the number of people who attended the 2010 World Cup in South Africa. The table is divided into two parts: the first part shows the number of people who attended the matches, and the second part shows the number of people who attended the opening and closing ceremonies.